

2022

# REPUBLIQUE DU TOGO

\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR)**

=====O=====

**PROJET DE CENTRES D'EXCELLENCE**

**D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN AFRIQUE**

-----O-----

**UNIVERSITE DE LOME**

**REALISATION DE L'AUDIT  
COMPTABLE, FINANCIER AINSI QUE  
L'AUDIT DE LA PASSATION DES  
MARCHES DU CENTRE D'EXCELLENCE  
REGIONAL EN SCIENCES AVIAIRES  
(CERSA)**

-----

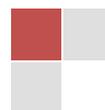
**RAPPORT D'AUDIT DES MARCHES  
PUBLICS**

**EXERCICE 2021**

**VERSION DEFINITIVE**

N/Réf : 546/05/DA/GT/TD/2022

CABINET SYNEX CONSULTING SARL  
02 BP : 8063 COTONOU  
TEL : 21304544 / 66266775 [csynex@yahoo.fr](mailto:csynex@yahoo.fr)



S

Y

N

E

X



## SOMMAIRE

LETTRE INTRODUCTIVE .....	3
I. OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION ET ECHANTILLONNAGE EFFECTUE .....	4
1.1. Objectifs et étendue de la mission.....	4
1.2. Méthodologie adoptée par la mission.....	5
1.3. Echantillonnage effectué .....	5
II. ANALYSE ET OPINIONS SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET LE MECANISME DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU CENTRE.....	7
2.1. Analyse et opinion sur les procédures de passation utilisées pendant la période sous revue .....	7
2.2. Analyse et opinion sur le mécanisme de contrôle interne mis en place au sein du CERSA .....	7
III. POINT DES PRINCIPALES FAIBLESSES CONSTATEES ET RECOMMANDATIONS .....	8
A. Observations d'ordre général.....	8
IV. OPINION SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE .....	11
V. ANNEXES.....	13



**SYNEX CONSULTING SARL**

**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**

**Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin**

*Audits légal et contractuel  
Conseils  
Etudes  
Evaluations  
Ingénierie financière Formations  
Recrutements*

## **LETTRE INTRODUCTIVE**

---

**A**

**Monsieur le Directeur du Centre  
d'Excellence Régional sur les Sciences  
Aviaires (CERSA) de l'Université de  
Lomé**

Monsieur le Directeur,

Conformément à notre contrat de services portant sur la réalisation de l'audit comptable et financier ainsi que l'audit de la passation des marchés du **Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé** sous tutelle du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, nous avons procédé à la revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés au titre de l'exercice 2021. Notre démarche de vérification de la conformité des procédures d'exécution des marchés a été effectuée en accord avec les dispositions en vigueur en matière de procédures de passation et d'exécution des marchés publics en République du Togo et suivant les normes et directives de la Banque mondiale.

Les résultats de nos vérifications sont matérialisés par la présentation d'un rapport composé de **cinq (05) parties** à savoir :

- Objectifs et étendue de la mission et méthodologie ;
- Analyse et opinions sur les procédures de passation et le mécanisme de contrôle interne ;
- Point des principales faiblesses relevées suivies de recommandations ;
- Opinion de l'auditeur sur l'audit des marchés ;
- Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

**Cotonou, le 2 juin 2022**



**Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO**

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING SARL

02 BP 8063 Cotonou BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/66 26 67 75

Email : [csynex@yahoo.fr](mailto:csynex@yahoo.fr) / [dossyov@yahoo.fr](mailto:dossyov@yahoo.fr)

## **I. OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION ET ECHANTILLONNAGE EFFECTUE**

### **1.1. Objectifs et étendue de la mission**

Les objectifs de la mission d'audit de passation des marchés sont de :

- s'assurer de la conformité des procédures de passation des marchés mises en œuvre par rapport aux procédures définies dans l'accord de don et crédit et retracées dans le manuel de passation des marchés et des directives de la Banque mondiale ;
- s'assurer de la conformité des délais raisonnables de passation des marchés;
- vérifier le niveau de mise en œuvre des mesures correctives issues de l'évaluation des capacités en passation des marchés tant sur le plan institutionnel, organisationnel et opérationnel que sur le plan de renforcement des compétences.

Selon les termes de référence (page 59), l'auditeur devra :

- s'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le plan de passation des marchés approuvé par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) du Togo ;
- vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des marchés publics et délégation de service public et des directives de la Banque mondiale ;
- procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ;
- dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- évaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- évaluer la qualité du classement des pièces;
- identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- évaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en oeuvre de la passation des marchés ;
- formuler des recommandations d'amélioration.

Quant à l'étendue, l'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (International Standards on Auditing-ISA) publiées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). L'étendue est déterminée en tenant compte des risques identifiés.

Les travaux ont été conduits suivant les Directives de passation de marchés de la Banque mondiale et la loi décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service.

## 1.2. Méthodologie adoptée par la mission

La méthodologie utilisée a été adaptée en tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission et se décline comme suit :

- **réunion de briefing** : la réunion de briefing et de cadrage a été l'occasion de présenter notre programme d'audit et de communiquer la liste des pièces nécessaires à nos contrôles ;
- **échantillonnage des marchés à auditer** : la mission après avoir reçu la liste des marchés passés pendant la période sous revue a procédé à un échantillonnage aléatoire d'environ 50% de ces marchés pour lesquels elle a demandé les dossiers complets pour revue ;
- **revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés** : la mission à l'aide de la fiche d'audit des marchés a procédé à la revue des marchés sélectionnés suivant chacune des phases relatives à la passation et à l'exécution des marchés ;
- **séance de restitution** : à la suite des travaux de substance, il est tenu avec les différents responsables du centre une séance de restitution au cours de laquelle nous avons présenté les principales conclusions de l'audit et recueilli les contre-observations éventuelles des responsables du Centre ;
- **Elaboration des rapports provisoire et définitif sur la passation des marchés** : il est enfin élaboré un rapport provisoire et un rapport définitif conformément aux TDRs.

## 1.3. Echantillonnage effectué

La mission d'audit a porté sur un échantillon de neuf (09) marchés d'une valeur globale de **FCFA 423 832 240** sélectionnés de façon aléatoire. Ceci représente un pourcentage de représentativité de **50 % en nombre et de 81 % en valeur**. La liste des marchés sélectionnés se présente comme suit :

Réf. No.	Description des fournitures / travaux	Méthode de passation des marchés	Montant du contrat en CFA	Titulaire du marché
1	Acquisition de matériels informatiques	DC	2 124 000	TOGO MERVEILLES
2	Achat d'ingrédients pour la production d'aliments de volailles	DRP	118 687 940	ATI SARL
3	DRP n°04/2021/UL/PRMP/CERSA du 06/07/2020 (Lot1: Réactifs et solvants) Achat de Réactifs et Consommables de laboratoires	DRP	61 940 630	CODIP SARL
4	DRP n°04/2021/UL/PRMP/CERSA du 06/07/2021 (Lot 2: Consommables, verrerie et divers)		19 308 694	CODIP SARL
5	Acquisition de matériel roulant (Véhicule 4x4 Pick up)	DRP	22 439 626	CFAO MOTORS
6	Acquisition et installation de matériels de téléconférence et de réunions interactives	DRP	21 500 000	AFRIK CONSULT TELECOM
7	Fournitures des équipements, de matériels et des accessoires de laboratoire au profit du CERSA lot 1	AON	76 180 800	TONEGE SARL
8	Fournitures des équipements, de matériels et des accessoires de laboratoire au profit du CERSA lot2		33 994 620	TONEGE SARL

<b>Réf. No.</b>	<b>Description des fournitures / travaux</b>	<b>Méthode de passation des marchés</b>	<b>Montant du contrat en CFA</b>	<b>Titulaire du marché</b>
9	Mise en place d'une unité de démonstration du système "patio" par la société Vencomatic Group BV	ED	67 655 930	VENCOMATIC GROUP BV
<b>TOTAL</b>			423 832 240	

## II. ANALYSE ET OPINIONS SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET LE MECANISME DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU CENTRE

---

### 2.1. Analyse et opinion sur les procédures de passation utilisées pendant la période sous revue

Le Centre a passé pendant la période sous revue dix-huit (18) marchés dont deux (02) comprenaient deux (02) lots chacun soit au total vingt (20) contrats signés pour un montant de **FCFA 522 450 715** répartis par procédures comme suit :

Procédures	Nombre	Nombre de contrats signés	Montant	% en nombre	% en valeur
AON	1	2	110 175 420	5,56%	21,09%
DRP	7	8	296 602 328	38,89%	56,77%
ED	3	3	86 824 267	16,67%	16,62%
DC	7	7	28 848 700	38,89%	5,52%
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>522 450 715</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Nous constatons que le projet a utilisé des procédures compétitives (AON et DRP) à hauteur de **44,4% en nombre** représentant **77,86% en valeur des marchés passés**.

**De façon globale, le centre a passé la totalité des marchés planifiés soit un taux d'exécution physique de 100%. Le montant total attribué est de 522 450 715 F CFA contre une estimation initiale de 543 550 000 F CFA soit un taux d'exécution financière de 96,12%.**

**A notre avis, le CERSA a utilisé des procédures permettant de limiter les risques et de sauvegarder les principes de la commande publique.**

### 2.2. Analyse et opinion sur le mécanisme de contrôle interne mis en place au sein du CERSA

Le Centre est sous la tutelle de l'Université de Lomé. A cet effet, tous ses marchés sont lancés par la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université suivant les dispositions en vigueur avec la mise en place de tous les organes nécessaires. La mission au regard de ce dispositif mis en place n'a donc pas d'observation sur le mécanisme de contrôle interne mis en place pour la conduite des marchés.

### III. POINT DES PRINCIPALES FAIBLESSES CONSTATEES ET RECOMMANDATIONS

---

#### A. Observations d'ordre général

- ❖ **Non-respect de la limitation du délai maximum de paiement des acomptes et solde à compter du dépôt de la facture du titulaire du marché dans les contrats**

#### Constat

De façon générale, il noter que le paragraphe 11 des contrats stipule que le délai au-delà duquel l'autorité contractante paiera des intérêts moratoires au titulaire est de 60 jours alors que selon les reformes relatives à l'amélioration du climat des affaires avril 2020 indicateur : passation des marchés publics, il est précisé ce qui suit : Le délai de paiement figurant dans le code des marchés publics de 2009 est de 60 jours au maximum si l'entreprise est en règle avec l'administration. Cependant, l'arrêté N°077/MEF/SG/DGTCP du Ministère de l'Économie et des Finances pris le 29 avril 2011 fixe le délai maximum d'ordonnancement et de paiement des factures à 30 jours auquel il faut ajouter le délai de traitement de 7 jours au niveau de l'Autorité Contractante avant transmission au MEF soit au total un délai de traitement de 37 jours.

#### Risque

Cette faiblesse au niveau des contrats des marchés concernant le délai maximum de paiements des acomptes et solde à compter du dépôt de la facture du titulaire du marché peut constituer un risque de perte de ressources financière et comptable du Centre en cas d'un éventuel conflit entre le titulaire du marché et le Centre dû à la non-conformité aux textes en vigueur notamment aux dispositions de l'article 11 sorti avec la nouvelle réglementation mise en place par le gouvernement dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Togo.

#### Recommandation

La mission recommande au Centre de veiller pour l'avenir à la correction cet article dans les contrats des marchés conformément aux nouvelles dispositions en vigueur.

#### Personne responsable

#### Commentaires de la direction du CERSA

*La particularité du mécanisme de décaissement applicable aux centres d'excellence africains nous oblige à des mesures de prudence pour éviter des déconvenues avec les prestataires pour les retards de paiement dus aux difficultés de trésorerie*

- ❖ **Absence de la date de l'attribution du marché sur le procès-verbal d'attribution des marchés**

#### Constat :

Après vérification des procès-verbaux d'attributions provisoires des marchés, la mission a constaté que la commission d'attribution ne prend pas soin de mentionner la date de la tenue de la séance d'attribution du marché sur les procès-verbaux d'attribution.

### **Risque :**

Difficultés à savoir si le marché a été attribué dans le délai de validité de l'offres ou pas. Par ailleurs, un document juridique ou administratif non daté perd toute valeur juridique et son exploitation devient limitée.

### **Recommandation :**

Nous recommandons à la commission de passation de veiller à ce que tous les Procès-verbaux soient datés et ceci conformément aux caractères spécifiques de présentation de la date d'un procès-verbal

### **Personnes responsables :** SPM

### **Commentaire de la Direction du CERSA:**

*.Les documents concernés sont en effet des annexes des courriers de notification des résultats des évaluations des offres. Ces courriers sont datés et signés par la PRMP, qui signe également lesdits procès-verbaux.*

*Toutefois, les dispositions seront prises à l'avenir pour que les annexes aux courriers de notification des résultats d'évaluation des offres soient aussi datées*

### **Constats d'ordre spécifiques**

#### **❖ Non-respect de délai d'exécution de marché par le titulaire TONEGE SARL**

##### Constat

Au regard de l'analyse de la documentation soumise à notre appréciation, nous avons noté que le titulaire du marché relatif à la fourniture des équipements, de matériels et des accessoires de laboratoire au profit du CERSA n'a pas respecté le délai d'exécution du marché à compter du 06 mai 2022. En effet, le délai d'exécution du marché est de 11 semaines à compter de la date de l'ordre de démarrage de service. Le titulaire du marché a déchargé le 13 décembre 2022 l'ordre de démarrage en conséquence la date marquant la fin de l'exécution du marché est le 07 mars 2022. Cependant, notons que suivant le courrier N/ref 013STG/G/TONEGE/2022 du 31 janvier 2022 le fournisseur a notifié que ses fournisseurs (en Europe) et chinois sont en congé et pour des raisons liées à la crise sanitaire, il souhaite avoir un report de délai de livraison de 60 jours à partir du 07 mars 2022 **conformément au paragraphe 33 des contrats** (lot 1 et lot 2). Cependant, à la date du 06 mai date de fin de la prorogation du délai d'exécution du marché, nous avons noté que les livraisons ne sont pas faites à ladite date mais plutôt le 19 mai 2022 soit 13 jours de retards. Il faut noter que toute la livraison n'est pas encore faite et en conséquence, la mission est limitée pour se prononcer sur l'application des pénalités de retard.

### **Risque**

Cette situation constitue des pertes à gagner pour le projet et cela peut limiter le Centre à exécuter certaines activités dans le délai, pour le fait que la réalisation de certaines activités dépend de l'exécution dudit marché.

### **Recommandation**

La mission recommande au projet de transmettre un courrier au soumissionnaire pour le mettre en demeure dans le cadre de l'exécution du marché.

**Personne responsable** : le Directeur du Centre et le SPM.

### **Commentaires de la direction du CERSA**

*Les livraisons ont commencé avant le 06 mai 2022 et se poursuivent. Le matériel réceptionné est stocké en attendant la fin des livraisons et l'organisation de la réception provisoire*

- ❖ **Défaut de paraphe sur certaines pages du rapport d'évaluation des offres du marché relatif à l'acquisition de réactifs et consommables de laboratoire au profit du CERSA (MARCHE N°01059/2021/DRP/UL/F/IDA)**

### **Constat** :

La revue du rapport d'évaluation des offres du marché relatif à la l'acquisition de réactifs et consommables de laboratoires au profit du CERSA, nous avons noté que certaines pages ne sont pas paraphées par les membres de la commission d'évaluation. En effet, cinq (05) membres ont été désignés à travers la note n°033/UL/CP/PRMP/2021 du 22 juillet 2021 à siéger dans la commission d'évaluation des offres. Cependant, il nous a été donné de constater que les pages 7 et 8 n'ont pas été paraphées par tous les membres à l'exception d'un seul membre

### **Risque**

Difficultés à s'assurer que tous les membres ont approuvé dans la transparence les décisions du rapport d'évaluation des offres.

### **Recommandation**

La mission recommande au spécialiste de passation des marchés de veiller à ce que les membres de la commission d'évaluation des offres à parapher les rapports conformément aux dispositions en vigueur

**Personne responsable** : le SPM

### **Commentaires de la direction du projet**

*Le rapport d'évaluation en question est signé par tous les membres de la commission d'évaluation.*

*Les dispositions nécessaires seront prises pour que toutes les pages des rapports soient paraphées à l'avenir par tous les membres*

#### **IV. OPINION SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE**

---

**DESTINATAIRE : M. Directeur du CERSA**

##### **Introduction**

Nous avons effectué l'audit des marchés passés par le Centre d'Excellence Régionale sur les Sciences Aviaires (CERSA) pour la période couvrant l'exercice 2021 comprenant les états relatifs à la passation des marchés (Plans de Passation des Marchés et les documents relatives aux différentes procédures) pour la période sous revue. Ces états ont été établis par l'Unité de Gestion du Projet sur la base des dispositions l'Accord de crédit IDA 6512 TG & IDA DON 536, des directives de la Banque mondiale et des procédures de passation des marchés en vigueur en République du Togo.

##### **Responsabilités de l'Unité de Gestion du Projet**

L'UGP est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états conformément aux dispositions de l'Accord de prêt et aux directives de la Banque mondiale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles – ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

##### **Responsabilités de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les marchés passés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les procédures de passation, d'exécution et de paiement des marchés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sans réserves

A notre avis, les marchés passés et exécutés ou en cours d'exécution par le projet CERSA sont, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux critères d'économie, de transparence, d'égalité entre les candidats et de libre accès aux marchés publics.

Cotonou, le 2 juin 2022



**Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO**

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING SARL

02 BP 8063 Cotonou BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/66 26 67 75

Email : [csynex@yahoo.fr](mailto:csynex@yahoo.fr) / [dossyov@yahoo.fr](mailto:dossyov@yahoo.fr)

## **V. ANNEXES**

---

- **TDR**
- **Liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s))**
- **Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité**

**Annexe 1 : Termes de référence**

---

**Annexe 2 : Liste des marchés passés pendant la période**

---

FICHE DE QUESTIONNAIRE D'AUDIT CERSA						
Mode de passation du marché :	DC					
Type de marché :	FOURNITURES					
Objet du marché:	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DU CERSA					
Référence de l'appel d'offres :	LETTRE DE COMMANDE N°01/2021/UL/PRMP/CERSA DU 16/03/2021					
Référence du marché :	MARCHE N°00006/2021/DC/UL/F/IDA du 12.05.2021					
Montant du marché (TTC) :	2 124 000 TTC F CFA 1 800 000 F CFA HT					
Identité du ou des titulaires du marché:	TOGO MERVEILLES					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
Sous phases	N°	Piste de contrôle à vérifier	OUI	NON	N/A	Observation
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	X			Marché inscrit dans le PPM actualisé du 14 mai 2021 acquérir sur les fonds de IDA.
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante	X			Rien à signaler
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM	X			Rien à signaler
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé	X			Rien à signaler,
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
Sous phases	N°	Piste de contrôle à vérifier	OUI	NON	N/A	Observation
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	x			Rien à signaler
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres	x			L'invitation de soumission a été envoyée à sept fournisseurs car c'est un marché de demande de cotation
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation	x			Toutes les mentions requises par la réglementation ont été faites dans la publication

	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	x			Les délais accordés pour le dépôt des offres ont été respectés. En effet, la date prévue pour le dépôt des offres est le 17 mars 2020. Elle a été reconduite au 24 mars 2020 car un seul pli a été reçu
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Le délai réglementaire pour le dépôt des offres dans le cadre des DC est de 7 jours (une semaine). Ce délai a été respecté.
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	-
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	-
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	-
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	-
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			Rien à signaler. Les offres ont été ouvertes aux dates et heures prévues
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler.
	12	Rejet des offres en retard	X			Sur les sept (07) fournisseurs invités pour la soumission, six (06) ont respectés le délai. Il y a un qui est venu en retard. Il s'agit de NTEC (10 min de retard).
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture			X	
	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mentionné dans le PV de la lecture à haute voix
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			La commission mise en place est conforme à celle prévue par la décision N°006/UL/P/SG/2019 du 07/05/2019 et n°021/UL/P/SG/2020 du 24 août 2020.
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires		X		La mission n'a reçu aucune preuve de transmission du PV d'ouverture aux différents soumissionnaires.
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Rien à signaler. Toutes les pièces réceptionnées ont été mentionnées dans les PV d'ouverture.
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	X			Rien à signaler
Evaluation des offres proposition	19	Sélection de l'offre la moins disante	X			Après évaluation, la sélection est portée sur l'offres la moins disante.

d'attribution provisoire	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO			X	Sept (07) fournisseurs ont été invités pour la procédure.
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation				
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			La notification de l'attribution est transmise aux différentes dans un délai ne respectant pas les 48 recommandé par la CCMP après son avis de non objection.
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			RAS
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			RAS
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires	X			RAS. La date de notification est intervenue le 06.04.2021. la signature du marché est intervenue le 04.05.2021. Par conséquent, le délai d'observation de 15 jours pour d'éventuel recours des soumissionnaires est respecté.
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			RAS
	27	Prise en compte des garanties requises	X			Une seule garantie est prévue dans le marché. Il s'agit de la retenue de garantie (5%).
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues			X	Il s'agit d'un marché de demande de cotation.
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat			X	RAS. La date de notification est intervenue le 06.04.2021. la signature du marché est intervenue le 04.05.2021. Par conséquent, le délai d'observation de 15 jours pour d'éventuel recours des soumissionnaires est respecté.
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 12.05.2021
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation	X			RAS
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective	X			-
	33	Notification écrite du marché	X			RAS
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			La notification est envoyée à tous les soumissionnaires.
	35	Utilisation de supports de publication adéquats	X			RAS
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			

Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			La CCMP a validé le dossier de DC avant la poursuite de la procédure.
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Les conditions de réception du marché ne sont pas mentionnées dans le contrat.
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution	X			Rien à signaler
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)	X			Rien à signaler.
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services				La réception provisoire a été faite le 12/03/2021
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue	X			Date prévisionnelle pour la réception en tenant compte de l'avenant au contrat : 14/07/2021. Date réelle de la réception provisoire : 01.07.2021
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non encore établi car la réception définitive doit avoir lieu 1 an après la réception provisoire.
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Aucune réserve n'a été donnée sur lors de la réception provisoire par les mes membres de la commission de réception.

	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché		X		Non respect du délai contractuel par le prestataire
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			Rien à signaler
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit				Rien à signaler
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat	X			Rien à signaler
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			Rien à signaler
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)	X			Rien à signaler
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués			X	Rien à signaler
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix			X	Rien à signaler
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			X	Rien à signaler

Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			X	Rien à signaler
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement			X	Rien à signaler

FICHE DE QUESTIONNAIRE D'AUDIT CERSA						
Mode de passation du marché :	Demande de Renseignement des Prix (DRP)					
Type de marché :	FOURNITURES					
Objet du marché:	FOURNITURE, D'INGREDIENTS EN VUE DE LA PRODUCTION D'ALIMENTS DES VOLAILLES AU PROFIT DU CERSA					
Référence de l'appel d'offres :	DRP n0 03/2021/UL/PRMP/CERSA du 30 juin 2021					
Référence du marché :	MARCHE N°01169/2021/DRP/UL/F/IDA					
Montant du marché (TTC) :	54 531 000 FCFA HT minimum et 100 583 000 F CFA maximum HT					
Identité du ou des titulaires du marché:	ATI SARL					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	X			Marché inscrit au numéro 4 dans le PPM révisé en date du 14 mai 2021
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante			X	
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM		X		Rien à signaler
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé		X		Rien à signaler
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						

Sous phases	N°	Piste de contrôle à vérifier	OUI	NON	N/A	Observation
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	x			La mission n'a relevé aucune anomalie signature significative de nature à compromettre la transparence, l'équité du marché.
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres	X			DRP N° 002-2021/MEF/SG/DF du 23 juillet 2021 paru dans le Togo presse N0 11085 du 23/07/2021
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation	X			Toutes les mentions requises par la réglementation ont été faites dans la publication
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	x			Les délais accordés pour dépôt des offres ont été respectés.
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Le délai réglementaire pour le dépôt des offres dans le cadre des DRP est de 15 jours. Ce délai a été respecté
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	-
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	-
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	-
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	-
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			Rien à signaler. Les offres ont été ouvertes aux dates et heures prévues et conformément aux textes en vigueur
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler.
	12	Rejet des offres en retard			X	-
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture			X	-
	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mentionné dans le PV de la lecture à haute voix
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			La commission mise en place par la note de service 031/UL/CP/PRMP/2021 du 15 juillet 2021 est conforme aux dispositions en vigueur
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires				Rien à signaler
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	X			Rien à signaler
	19	Sélection de l'offre la moins disante	X	-	-	Rien à signaler
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO	X			Rien à signaler
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation	X			L'ouverture a eu lieu le 27 juillet 2021 et l'approbation a été faite le 05 octobre 2021 or le délai de validité des offres est de 90 jours il n'y a pas de retard

Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			L'attribution provisoire a été publié le 18/05/2020
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires			X	-
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			Rien à signaler
	27	Prise en compte des garanties requises	X			Toutes les garanties prévues ont été prises en compte à savoir la garantie de bonne exécution, garantie de soumission
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			RAS
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat			X	-
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par Ministre par le Directeur Général le 05/Octobre 20210
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation	X			L'ouverture a eu lieu le 27 juillet 2021 et l'approbation a été faite le 05 octobre 2021 or le délai de validité des offres est de 90 jours
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective			X	Le délai de validité a été respecté
	33	Notification écrite du marché	X			Rien à signaler le marché a eu l'ANO de la CCMP le 30 aout 2021 et la notification a été faite le 02 septembre
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			L'attribution définitive a été faite dans le journal togo presse n0 11190 du 20 décembre 2021
	35	Utilisation de supports de publication adéquats	X			RAS
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			-
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			La CCMP a validé le dossier de DRP le 24/02/2020 Avis de la CCMP sur les résultats donné le 07/05/2020
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Les conditions de réception du marché ne sont pas mentionnées dans le contrat

	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution		X		Il n'existe aucun acte de désignation des membres de la commission de réception
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)		X		Limitation pour apprécier la conformité des membres de la réception du présent marché en raison de l'absence l'acte de désignation
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services				L'absence du procès-verbal de réception dans le cadre de l'exécution du marché d'achat d'ingrédients en vue de la production d'aliments des volailles au profit du CERSA
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue			X	C'est un marché à commande
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché		X		Non respect du délai contractuel par le prestataire
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			Rien à signaler
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit	X			Rien à signaler

	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat			x	-
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			Il faut noter qu'il y a une insuffisance dans le contrat par rapport au paragraphe 11 du contrat qui stipule que le délai au-delà duquel l'autorité contractante paiera des intérêts moratoires au titulaire est de 60 jours. Alors que suivant l'arrêté N°077/MEF/SG/DGTCF du Ministère de l'Economie et des Finances pris le 29 avril 2011 fixe le délai maximum d'ordonnancement et de paiement des factures à 30 jours auquel il faut ajouter le délai de traitement de 7 jours au niveau de l'Autorité Contractante avant transmission au MEF soit au total un délai de traitement de 37 jours.
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)			x	La réception n'a pas encore eu lieu
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués			X	
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix			X	-
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			X	-

Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			X	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement			X	-

Mode de passation du marché :	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT DE PRIX (DRP)					
Type de marché :	FOURNITURE					
Objet du marché:	FOURNITURE DE REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE AU PROFIT DU CERSA LOT1 : REACTIFS ET SOLVANTS					
Référence de l'appel d'offres :	Demande de renseignement de prix N°04/2021/UL/PRMP/CERSA DU 16/07/2021					
Référence du marché :	MARCHE COMMANDE N°01059/2021/DRP/UL/F/IDA					
Montant du marché (TTC) :	F CFA 61 940 630 TTC ET F CFA 52 492 059 HT POUT LE LOT 1					
Identité du ou des titulaires du marché:	CODIP SARL					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	X			Le marché est mentionné dans le PPM transmis à la mission. De même que dans le budget approuvé
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante			X	Le centre fonctionne en tant qu'un projet.
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM	X			Rien à signaler. Le montant dans le PPM est 25 000 000 et celui du contrat porte

	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé			X	Pas de mention dudit marché dans le PPM et dans le budget approuvé.
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			La mission n'a relevé aucune anomalie quant à la Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres	X			-
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation	X			Rien à signaler
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	X			Rien à signaler. Le délai accordé pour le dépôt est le 23.07.2021. ce délai a été respecté.
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Rien à signaler
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	Non applicable
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	Non applicable
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	Non applicable
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	Non applicable
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			La date d'ouverture des offres prévue pour le 23/07/2021 a été respectée
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler
	12	Rejet des offres en retard			X	Aucune offre n'a été déposée en retard (conformément au registre de réception des offres)
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture				Non applicable
	14	Lecture à voix haute des offres reçues	X			Il n'est pas mention dans le PV de la lecture à haute voix

	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			La commission mise en place est conforme à celle désignée par la note de service N°033/UL/P/SG/2019 du 21/07/2021
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires	x			La mission a reçu les preuves de la transmission des courriers aux soumissionnaires non retneus
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Tous les documents reçus ont été mentionnés dans le PV d'ouverture
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus règlementairement à cet effet		X		Le sieur N'NANLE Oumbortine n'a pas signé le rapport d'ouverture des offres alors qu'il a paraphé toutes les pages dudit document
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante	x			L'offre la moins disante a été sélectionnée après évaluation
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO	x			Rien à signaler
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation	X			Rien à signaler
		Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus règlementairement à cet effet	X			Rien à signaler
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			Notification adressée aux différents soumissionnaires
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires	X			Rien à signaler
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			Rien à signaler
	27	Prise en compte des garanties requises	X			Rien à signaler
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Rien à signaler
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	X			Rien à signaler
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par le Ministre de l'enseignement

						supérieur et de la recherche le 21.10.2021
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation				
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective				
	33	Notification écrite du marché				Notification faite le 05/11/2020
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive			X	Non applicable
	35	Utilisation de supports de publication adéquats			X	
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive			X	
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			Rien à signaler
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Le contrat a prévu deux phases pour la réception: la réception provisoire et la réception définitive qui seront sanctionnées par des PV différents, la définitive qui doit intervenir un an après la réception provisoire
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution		X		Il n'existe aucun acte de désignation des membres de la commission de réception
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)		X		Limitation pour apprécier la conformité des membres de la réception du présent marché en

						raison de l'absence l'acte de désignation
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services	X			Rien à signaler
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue			X	Non applicable
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché			X	A la date de notre passage, aucune réception n'a été faite par le Projet Délai prévu pour les travaux : 12 mois Date de démarrage des travaux : 15 octobre 2021 Date prévisionnelle de réception : néant Date de demande de réception : néant
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux			X	
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit			X	
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat			X	
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			La mission n'a noté aucune non-conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés

<b>Contrôle de la matérialité physique</b>					
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)	X		-
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués		X	-
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix		X	-
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé		X	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.		X	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement		X	-

Mode de passation du marché :	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT DE PRIX (DRP)					
Type de marché :	FOURNITURE					
Objet du marché:	FOURNITURE DE REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE AU PROFIT DU CERSA LOT 2 : CONSOMMABLES, VERRERIES ET DIVRES					
Référence de l'appel d'offres :	Demande de renseignement de prix N°04/2021/UL/PRMP/CERSA DU 16/07/2021					
Référence du marché :	MARCHE COMMANDE N°01059/2021/DRP/UL/F/IDA					
Montant du marché (TTC) :	F CFA 19 308 694 TTC ET F CFA 16 363 300 HT POUR LE LOT 2					
Identité du ou des titulaires du marché:	CODIP SARL					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé		X		Le marché est mentionné dans le PPM transmis à la mission.

						De même que dans le budget approuvé
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante			X	Le centre fonctionne en tant qu'un projet.
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM	X			Rien à signaler. Le montant dans le PPM est 25 000 000 et celui du contrat porte
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé			X	Pas de mention dudit marché dans le PPM et dans le budget approuvé.
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			La mission n'a relevé aucune anomalie quant à la Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres				Rien à signaler
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation				Rien à signaler
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	X			Rien à signaler. Le délai accordé pour le dépôt est le 23.07.2021. ce délai a été respecté.
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Rien à signaler
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	Non applicable
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	Non applicable
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	Non applicable
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	Non applicable
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			La date d'ouverture des offres prévue pour le 23/07/2021 a été respectée
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler

	12	Rejet des offres en retard			X	Aucune offre n'a été déposée en retard (conformément au registre de réception des offres)
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture				Non applicable
	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mentionné dans le PV de la lecture à haute voix
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			La commission mise en place est conforme à celle désignée par la note de service N°033/UL/P/SG/2019 du 21/07/2021
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires	X			Rien à signaler
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Tous les documents reçus ont été mentionnés dans le PV d'ouverture
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	x			Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante	X			L'offre la moins disante a été sélectionnée après évaluation
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO	X			Rien à signaler
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation	X			Rien à signaler
		Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	X			Rien à signaler
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			Notification adressée aux différents soumissionnaires
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires	X			Rien à signaler
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			Rien à signaler
	27	Prise en compte des garanties requises	X			Rien à signaler
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Rien à signaler
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	X			Rien à signaler

Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 21.10.2021
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation				
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective				
	33	Notification écrite du marché				Notification faite le 05/11/2020
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive			X	Non applicable
	35	Utilisation de supports de publication adéquats			X	-
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive			X	-
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			Rien à signaler
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Le contrat a prévu deux phases pour la réception: la réception provisoire et la réception définitive qui seront sanctionnées par des PV différents, la définitive qui doit intervenir un an après la réception provisoire
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution	X			Rien à signaler
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)	X			Rien à signaler

des travaux/fournitures ou de restitution						
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services	X			Rien à signaler
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue			X	-
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché	X			A la date de notre passage, aucune réception n'a été faite par le Projet Délai prévu pour les travaux : 12 mois Date de démarrage des travaux : 15 octobre 2021 Date prévisionnelle de réception : néant Date de demande de réception : néant
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux			X	-
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit			X	-
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat			X	-
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			La mission n'a noté aucune non-conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés

<b>Contrôle de la matérialité physique</b>					
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)	X		Rien à signaler
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués		X	-
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix		X	-
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé		X	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.		X	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement		X	-

Mode de passation du marché :	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT DE PRIX					
Type de marché :	FOURNITURE					
Objet du marché:	ACHAT DE MATERIEL ROULANT (VEHICULE PICK UP) AU PROFIT DU CERSA					
Référence de l'appel d'offres :	DRP N°06/2021/UL/PRMP/CERSA DU 12.07.2021					
Référence du marché :	MARCHE N°01168/2021/DRP/UL/F/IDA					
Montant du marché (TTC) :	19 000 000 F CFA POUR L'ACHAT DU VEHICULE ET 3 139 626 F CFA POUR L'ENTRETIEN DU VEHICULE					
Identité du ou des titulaires du marché:	CFAO MOTORS					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	X			Le marché est prévu dans le PPM suivant le même libellé

	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante			X	
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM	X			Montant du marché est de F CFA 19 300 000 et F CFA 20 000 000 dans le PPM.
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé	X			Montant du marché inscrit dans le PPM s'élève à 20 000 000 et celui dans le budget approuvé est de 29 518 065 F CFA
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			Rien à signaler
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres				Marché publié dans Togo Presse le 19/07/2021
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation	X			Rien à signaler
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	X			Les offres ont été déposées le 14 avril comme prévu lors de la publication et dans le DAO soit 30 jours après la date de publication
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Les offres ont été déposées 15 jours après la publication ce qui est conforme au délai réglementaire prévu
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	Non applicable
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI	X			Rien à signaler
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation	X			Rien à signaler
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations	X			Rien à signaler
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			L'ouverture des offres prévue pour le 14/04/2020 a été respectée
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler
	12	Rejet des offres en retard			X	Aucune offre n'a été déposée en retard
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture			X	Non applicable

	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mention dans le PV de la lecture à haute voix
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			La commission mise en place est conforme à celle prévue par la décision N°037/UL/CP/PRMP/2021 du 23/07/2021
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires	X			Rien à signaler
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Tous les documents reçus ont été mentionnés dans le PV d'ouverture
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	X			Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante	X			Rien à signaler
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO	X			Rien à signaler
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation	X			Rien à signaler
		Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet ou paraphes non faites	X			RIEN à signaler
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			Rien à signaler
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires	X			Rien à signaler
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			La mission n'a noté aucune non-conformité entre le marché et le projet de marché contenu dans la DRP
	27	Prise en compte des garanties requises	X			Nous avons la garantie la retenue de garantie, la garantie de bonne exécution qui ont été prises en compte telles que prévues (5% Chacune)
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Le contrat prévu dans le DAO est celui utilisé
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	X			Rien à signaler
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par le Ministre de l'enseignement supérieure et de la recherche le 10.11.2021

	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation				-
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective				-
	33	Notification écrite du marché	X			Notification faite le 15/07/2020
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			Publication de l'attribution définitive faite le 28/07/2020 dans Togo Presse
	35	Utilisation de supports de publication adéquats	X			Rien à signaler
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			Rien à signaler
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			La DNCMP a donné son avis sur le DAO par courrier envoyé le 05/03/2020 Elle a également donné son avis sur les résultats et sur le contrat
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Il n'est fait aucune mention des conditions de réception du marché dans le contrat
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution	X			Rien à signaler
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)	X			Rien à signaler
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services	X			Rien à signaler

	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue	X			-
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché		X		Délai d'exécution du marchés : 06 mois Date de démarrage : 01/08/2020 Date prévisionnelle de réception : 31/01/2021 Date réelle de réception : Limitation. En effet, les documents relatifs à la réception ne figurent pas dans le dossier de passation du présent marché
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit	X			Une retenue de garantie de 5% est automatiquement prélevée à chaque paiement
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clause contrat	X			Rien à signaler
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			Quatre paiements ont été effectuées à la date de l'audit à savoir une avance de démarrage et trois décomptes pour un montant total de 111 079 438 FCFA
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)			X	-

Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués			x	-
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix			x	-
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			x	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			x	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement			x	-

#### FICHE DE QUESTIONNAIRE D'AUDIT CERSA

Mode de passation du marché :	Demande de Renseignement des Prix (DRP)					
Type de marché :	FOURNITURES					
Objet du marché:	FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MARERIELS DE TELECONFERENCE ET DE REUNIONS INTERACTIVES AU PROFIT DU CERSA					
Référence de l'appel d'offres :	DRP n0 02/2021/UL/PRMP/CERSA du 02 mars 2021					
Référence du marché :	MARCHE N°00011/2021/2021/DRP/UL/F/IDA					
Montant du marché (TTC) :	21 500 000 F CFA TTC					
Identité du ou des titulaires du marché:	AFRIK CONSULT TELECOM					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	X			Marché inscrit au numéro 11 dans le PPM révisé en date du 14 mai 2021

	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante				-
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM	x			Rien à signaler
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé		X		Rien à signaler
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			La mission n'a relevé aucune anomalie signature significative de nature à compromettre la transparence, l'équité du marché.
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres	x			DRP N° 02/2021/UL/PRMP/CERSA du 02 mars 2021 dans le Togo presse N0 10990 du 03/03/2021
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation				Toutes les mentions requises par la réglementation ont été faites dans la publication
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres				Les délais accordés pour dépôt des offres ont été respectés/ La publication est faite le 03 mars et le dépôt des offres a été prévu pour le 17 mars 2021
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Le délai réglementaire pour le dépôt des offres dans le cadre des DRP est de 15 jours. Ce délai a été respecté
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	-
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	-
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	-
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	-
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			Rien à signaler. Les offres ont été ouvertes aux dates et heures prévues et conformément aux textes en vigueur
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler.
	12	Rejet des offres en retard			X	-
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture			X	-
	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mention dans le PV de la lecture à haute voix

	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			La commission mise en place est conforme à la décision N0 006/UL/P/SG/2019 du 07 mai 2019 ET N0 021/UL/P/SG/2020 du 24 août 2020
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires				Rien à signaler
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Rien à signaler
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	X			Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante	x			La sélection la moins disante
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO	X			Rien à signaler
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation				L'ouverture a eu lieu le 17 mars 2021 et l'approbation a été faite le 30 avril 2021 or le délai de validité des offres est de 120 jours
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			Rien à signaler
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires			X	
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			Rien à signaler
	27	Prise en compte des garanties requises	X			Le prestataire a fourni une caution de bonne exécution en date du 14 décembre 2021 de NSIA Banque pour un montant plafond de 1 075 000 F CFA représentant les 5% du montant du marché
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Rien à signaler
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	x			Rien à signaler
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 30 avril 2021
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation		X		L'ouverture a eu lieu le 17 mars 2021 et l'approbation a été faite le 30 avril 2021 or le délai de validité des offres est de 120 jours
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective				Le délai de validité a été respecté
	33	Notification écrite du marché	X			Rien à signaler le marché a eu l'ANO de la CCMP le 26 mars 2021 et la notification a été faite le 29 mars 2021

Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			L'attribution définitive a été faite effectivement le 05 mai 2021 cependant, nous avons noté que ledit avis n'a pas été publié dans le journal conformément aux textes en vigueur
	35	Utilisation de supports de publication adéquats			x	Non applicable
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			Rien à signaler
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché			x	La CCMP a validé le dossier de DRP le 24/02/2020 Avis de la CCMP sur les résultats donné le 07/05/2020
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Rien à signaler
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution		X		
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)		x		Rien à signaler
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services				Rien à signaler suivant le Procès-verbal de réception provisoire du 25 novembre 2021
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue	x			Rien à signaler

PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	La réception définitive n'est pas encore faite
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	-
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché			X	Limitation en raison de l'absence de l'ordre de service de démarrer
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			Rien à signaler
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit			x	Non applicable car le fournisseur a laissé une garantie de bonne exécution
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat			x	Le délai de garantie n'est pas encore arrivé à termes. En effet selon le contrat ce délai est de 24 mois après la livraison
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			Il faut noter qu'il y a une insuffisance dans le contrat par rapport au paragraphe 11 du contrat qui stipule que le délai au-delà duquel l'autorité contractante paiera des intérêts moratoires au titulaire est de 60 jours. Alors que suivant l'arrêté N°077/MEF/SG/DGTCP du Ministère de l'Economie et des Finances pris le 29 avril 2011 fixe le délai maximum d'ordonnancement et de paiement des factures à 30 jours auquel il faut ajouter le délai de traitement de 7 jours au niveau de l'Autorité Contractante avant transmission au MEF soit au total un délai de traitement de 37 jours.
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)			x	La réception a été faite le 25 novembre 2021

Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués	X			L'équipement demandé dans le DAO n'est pas celui livré. Toutefois le centre a pris soin d'avoir un avis d'un technicien qui a laissé une attestation de conformité technique le 05 novembre sur le matériel de remplacement proposé par le fournisseur en la personne de M. AKPENE Koudjo
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix	x			Rien à signaler
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			X	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			X	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement			X	-

Mode de passation du marché :	APPEL D'OFFRES
Type de marché :	FOURNITURES
Objet du marché:	FOURNITURES DES EQUIPEMENTS, DE MATERIELS ET DES ACCESSOIRES DE LABORATOIRE AU PROFIT DU CERSA LOT1
Référence de l'appel d'offres :	AON N°01/2021/UL/PRMP/CERSA du 27 juillet 2021
Référence du marché :	MARCHE N°001293/2021/AOO/UL-CERSA/F/IDA
Montant du marché (TTC) :	76 180 800 F CFA
Identité du ou des titulaires du marché:	TONEGE SARL
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>	

<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	x			Le marché est inscrit au n0 16 des marchés du PPM révisé
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante				Rien à signaler
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM		x		Le montant du marché est de 76 180 800 F CFA TTC pour le ce lot et le second lot est de 33 994620 TTC or le budget prévu est de 250 000 000 F CFA toutefois il fallait préciser le montant de chaque lot dans le PPM
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé	x			Rien à signaler
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			Rien à signaler
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres				Marché publié dans Togo Presse le 28 juillet et le 10 aout 2021
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation	X			Rien à signaler
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	X			Les offres ont été déposées le 27 août 2021 comme mentionné dans le DAO d'avis d'appel d'offres du 28 juillet 2021 soit 30 jours après la date de publication
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Les offres ont été déposées 30 jours après la publication ce qui est conforme au délai réglementaire prévu
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	Non applicable
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	Non applicable
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	Non applicable

	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	Non applicable
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			L'ouverture des offres a été faite le 27 août 2021 suivant le PV D'ouvertures des offres
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler
	12	Rejet des offres en retard			X	Aucune offre n'a été déposée en retard
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture				Non applicable
	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mentionné dans le PV de la lecture à haute voix
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			Nous n'avons rien à signaler suivant la note de service de mise en place du comité de l'ouverture des offres n° 043/UL/CP/PRMP/2021/du août 2021
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires			X	Nous n'avons pas eu la preuve de demande PV des soumissionnaires qui le désirent
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Tous les documents reçus ont été mentionnés dans le PV d'ouverture
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet	X			Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante	X			L'offre la moins disante a été sélectionnée après évaluation
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO	X			Rien à signaler
	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du contrat	X			L'ouverture a eu lieu le 27 août 2021 et l'approbation a été faite le 01 décembre 2021
		Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet ou paraphes non faites		X		Incomplétude des paraphes dans le rapport d'évaluation. En effet, sur six (06) personnes ayant signé le rapport, nous noté que seulement 3 personnes ont pu signer toutes les pages du rapport d'évaluation
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			L'avis d'attribution provisoire a été publié dans le togo presse le 27 septembre 2021 sur le N° 11131
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler

	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires				Rien à signaler
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			La mission n'a noté aucune non-conformité entre le marché et le projet de marché contenu dans le DAO
	27	Prise en compte des garanties requises				Nous avons la garantie la retenue de garantie, la garantie de bonne exécution qui ont été prises en compte telles que prévues
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Rien à signaler
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	X			Défaut de transmission de courrier aux soumissionnaires non retenus
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche le 01 décembre 2021
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation				Non inscription de la date sur le procès-verbal d'attribution provisoire Lot 1 et Lot 2
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective				Rien à signaler
	33	Notification écrite du marché	X			Notification faite le 24 septembre 2021
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			Publication de l'attribution définitive faite le 20/12/2021 dans Togo Presse
	35	Utilisation de supports de publication adéquats	X			
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			Rien à signaler
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			La DNCMP a donné son avis sur le DAO par courrier envoyé le 21/07/2021 Elle a également donné son avis sur les résultats et sur le contrat
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>

Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Il n'est fait aucune mention des conditions de réception du marché dans le contrat. Notons qu'il y a un retard dans la livraison du matériel. En effet l'ordre de service de démarrer a été donné au prestataire le 13 décembre 2021 pour un délai de livraison de 11 semaines. La livraison est prévue pour le 7 mars 2022 au plus tard. Au passage de la mission le 05 mai 2022 fournisseur n'a pas encore livré les biens soit environ 2 mois de retard. Par ailleurs le fournisseur a envoyé un courrier le 31 janvier 2022 notifiant que leurs fournisseurs (en Europe) sont en congé et pour des raisons liées à la crise sanitaire, il souhaite avoir un report de délai de livraison de 60 jours à partir du 07 mars 2022.
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution			X	Il n'existe aucun acte de désignation des membres de la commission de réception
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)		X		Limitation pour apprécier la conformité des membres de la réception du présent marché en raison de l'absence l'acte de désignation
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services		X		La mission n'a pas retrouvé le PV de réception du marché dans le dossier
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue				Limitation en raison de l'absence de PV de réception provisoire et définitive
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable

	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché		X		Délai d'exécution du marchés : 11 semaines Date de démarrage : 13 décembre 2021 Date prévisionnelle de réception : 07 mars 2022 Date réelle de réception
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			Rien à signaler le titulaire a fourni les garanties de bonne exécution en date du 28 janvier 2022
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit	X			Rien à signaler le titulaire a fourni les garanties de bonne exécution en date du 28 janvier 2022
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat			X	Le délai de garantie de bonne exécution n'est pas encore expiré
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés			X	Non applicable puisque le fournisseur n'a pas encore livré
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)			X	-
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués			X	-
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix	X			Rien à signaler
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			X	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			X	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement				-

Mode de passation du marché :	APPEL D'OFFRES					
Type de marché :	FOURNITURES					
Objet du marché:	FOURNITURES DES EQUIPEMENTS, DE MATERIELS ET DES ACCESSOIRES DE LABORATOIRE AU PROFIT DU CERSA LOT2					
Référence de l'appel d'offres :	AON N°01/2021/UL/PRMP/CERSA du 27 juillet 2021					
Référence du marché :	MARCHE N°001294/2021/AOO/UL-CERSA/F/IDA					
Montant du marché (TTC) :	33 994 620 F CFA					
Identité du ou des titulaires du marché:	TONEGE SARL					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	x			Le marché est inscrit au n0 16 des marchés du PPM révisé
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante				
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM		x		Le montant du marché est de 76 180 800 TTC pour le ce lot et le second lot est de 33 994620 TTC or le budget prévu est de 250 000 000 F CFA toutefois il fallait préciser le montant de chaque lot dans le PPM
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé	x			Rien à signaler
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			Rien à signaler
Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres				Marché publié dans Togo Presse le 28 juillet et le 10 aout 2021
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation	X			Rien à signaler

	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres	X			Les offres ont été déposées le 27 août 2021 comme mentionné dans le DAO d'avis d'appel d'offres du 28 juillet 2021 soit 30 jours après la date de publication
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)	X			Les offres ont été déposées 30 jours après la publication ce qui est conforme au délai réglementaire prévu
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	Non applicable
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	Non applicable
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	Non applicable
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	Non applicable
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres	X			L'ouverture des offres a été faite le 27 août 2021 suivant le PV D'ouvertures des offres
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres	X			Rien à signaler
	12	Rejet des offres en retard			X	Aucune offre n'a été déposée en retard
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture				Non applicable
	14	Lecture à voix haute des offres reçues		X		Il n'est pas mentionné dans le PV de la lecture à haute voix
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			Nous n'avons rien à signaler suivant la note de service de mise en place du comité de l'ouverture des offres n° 043/UL/CP/PRMP/2021/du août 2021
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires			X	Nous n'avons pas eu la preuve de demande PV des soumissionnaires qui le désirent
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Tous les documents reçus ont été mentionnés dans le PV d'ouverture
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet				Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante				L'offre la moins disante a été sélectionnée après évaluation
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO				Rien à signaler

	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du contrat				L'ouverture a eu lieu le 27 août 2021 et l'approbation a été faite le 01 décembre 2021
		Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet ou paraphes non faites		X		Incomplétude des paraphes dans le rapport d'évaluation. En effet, sur six (06) personnes ayant signé le rapport, nous noté que seulement 3 personnes ont pu signer toutes les pages du rapport d'évaluation
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			L'avis d'attribution provisoire a été publié dans le togo presse le 27 septembre 2021 sur le N0 11131
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires				Rien à signaler
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			La mission n'a noté aucune non-conformité entre le marché et le projet de marché contenu dans le DAO
	27	Prise en compte des garanties requises				Nous avons la garantie la retenue de garantie, la garantie de bonne exécution qui ont été prises en compte telles que prévues
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Rien à signaler
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	X			Rien à signaler
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Marché approuvé par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche le 01 décembre 2021
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation				Non inscription de la date sur le procès-verbal d'attribution provisoire Lot 1 et Lot 2
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective				Rien à signaler
	33	Notification écrite du marché	X			Notification faite le 24 septembre 2021
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			Publication de l'attribution définitive faite le 20/12/2021 dans Togo Presse
	35	Utilisation de supports de publication adéquats	X			
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			Rien à signaler

Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			La DNCMP a donné son avis sur le DAO par courrier envoyé le 21/07/2021 Elle a également donné son avis sur les résultats et sur le contrat
<b>Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement</b>						
<b>Contrôle sur pièces</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Il n'est fait aucune mention des conditions de réception du marché dans le contrat. Notons qu'il y a un retard dans la livraison du matériel. En effet l'ordre de service de démarrer a été donné au prestataire le 13 décembre 2021 pour un délai de livraison de 11 semaines. La livraison est prévue pour le 7 mars 2022 au plus tard. Au passage de la mission le 05 mai 2022 fournisseur n'a pas encore livré les biens soit environ 2 mois de retard. Par ailleurs le fournisseur a envoyé un courrier le 31 janvier 2022 notifiant que leurs fournisseurs (en Europe) sont en congé et pour des raisons liées à la crise sanitaire, il souhaite avoir un report de délai de livraison de 60 jours à partir du 07 mars 2022.
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution			X	Il n'existe aucun acte de désignation des membres de la commission de réception
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)		X		Limitation pour apprécier la conformité des membres de la réception du présent marché en raison de l'absence l'acte de désignation
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services	x			La mission a reçu le PV de réception du marché du 19 mai 2022

	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue		X		La mission a reçu le PV de réception du marché du 19 mai 2022 au lieu du 06 mai 2022
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable
	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché		X		Délai d'exécution du marchés : 11 semaines Date de démarrage : 13 décembre 2021 Date prévisionnelle de réception : 06 mai 2022 au lieu de 19 mai 2022
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			Rien à signaler le titulaire a fourni les garanties de bonne exécution en date du 28 janvier 2022
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit	X			Rien à signaler le titulaire a fourni les garanties de bonne exécution en date du 28 janvier 2022
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat			X	Le délai de garantie de bonne exécution n'est pas encore expiré
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés			X	Non applicable puisque le fournisseur n'a pas encore livré
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)			X	-
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués			X	-
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix	X			Rien à signaler

Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			X	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'inexistence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			X	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement				-

Mode de passation du marché :	ENTENTE DIRECTE					
Type de marché :	SERVICES					
Objet du marché:	MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE DEMONSTRATION DU SYSTEME « PATIO » AU PROFIT DU CERSA					
Référence de l'appel d'offres :	CONVENTION DE PARTENARIAT N°0427/2021/ED/UL-CERSA/F/BM					
Référence du marché :	CONVENTION DE PARTENARIAT N°0427/2021/ED/UL-CERSA/F/BM					
Montant du marché (TTC) :	125 24 314 F CFA SOIT 190979.32 EUR DONT 51 878 760 F CFA, SOIT 79 088.66 EUR A PAYER A VENCOMATIC					
Identité du ou des titulaires du marché:	VENCOMATIC GROUP B.V					
<b>Les marchés publics (et contrats de délégations de service public) passés par appel d'offres</b>						
<b>Phase de préparation du marché</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Préparation de marché	1	Mention du marché dans le Plan de passation des marchés (PPM) ou le budget approuvé	X			Rien à signaler
	2	Mention du marché dans l'avis général de passation de marchés publié par l'autorité contractante	X			Rien à signaler
	3	Montant du marché conforme à celui inscrit dans le PPM	X			Rien à signaler
	4	Montant du marché indiqué dans le PPM conforme à celui indiqué dans le budget approuvé				Rien à signaler
<b>Phase du déroulement de la procédure de passation</b>						
<b>Sous phases</b>	<b>N°</b>	<b>Piste de contrôle à vérifier</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/A</b>	<b>Observation</b>
Revue du dossier d'appel d'offres	1	Pertinence des pièces techniques demandées, des critères de qualification, d'évaluation retenus et des règles de mesure desdits critères par rapport à la nature du marché	X			Rien à signaler

Publicité	2	Publication de l'avis d'appel d'offres			X	Marché passé par entente directe
	3	Mention dans la publication des mentions requises par la réglementation			X	
	4	Respect des délais accordés pour le dépôt des offres			X	
	5	Existence d'un délai prévu pour le dépôt des offres dans l'avis (ou respect du délai réglementaire)			X	
Publicité (pour les prestations intellectuelles)	6	Existence d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI) préalable			X	Non applicable
	7	Adéquation du support de publication utilisé pour l'AMI			X	Non applicable
	8	Mentions apportées dans l'avis conformes à la législation			X	Non applicable
	9	Délai approprié accordé pour le dépôt des manifestations			X	Non applicable
Ouverture des offres	10	Respect du délai d'ouverture des offres			X	Non applicable
	11	Tenue d'une séance publique pour l'ouverture des offres			X	Non applicable
	12	Rejet des offres en retard			X	Non applicable
	13	Réception des offres en retard avant le démarrage de la séance d'ouverture				Non applicable
	14	Lecture à voix haute des offres reçues			X	Non applicable
	15	Conformité des membres de la commission avec ceux préalablement nommés pour cette tâche	X			Rien à signaler
	16	Preuve de transmission des PV d'ouverture des offres aux différents soumissionnaires			X	
	17	Mention des documents réceptionnés sur les PV des séances d'ouverture	X			Rien à signaler
	18	Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet				Rien à signaler
Evaluation des offres proposition d'attribution provisoire	19	Sélection de l'offre la moins disante				L'offre la moins disante a été sélectionnée après évaluation
	20	Utilisation de critères d'évaluation prévus dans le DAO				Rien à signaler

	21	Respect du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du rapport d'évaluation				Rien à signaler
		Adéquation des signataires du PV avec ceux prévus réglementairement à cet effet ou paraphes non faites	X			Rien à signaler
Publication de l'attribution provisoire	22	Publication de l'attribution provisoire	X			Publication faite le 04/11/2020
	23	Utilisation de supports adéquats de publication	X			Rien à signaler
	24	Conformité des mentions de l'avis provisoire	X			Rien à signaler
	25	Respect du délai d'information des soumissionnaires				
Revue de marché	26	Conformité entre le marché signé et le projet contenu dans le DAO	X			La mission n'a noté aucune non-conformité entre le marché et le projet de marché contenu dans le DAO
	27	Prise en compte des garanties requises			X	Non applicable
	28	Utilisation du contrat prévu dans le DAO ou utilisation de toutes les mentions prévues	X			Le modèle de contrat prévu de façon réglementaire est respecté.
	29	Respect du délai prévu entre la date d'information des soumissionnaires et celle relative à la signature du contrat	X			Rien à signaler
Approbation et notification du marché	30	Approbation du marché par l'autorité compétente	X			Rien à signaler
	31	Respect du délai requis entre la date de publication de l'attribution provisoire et celle de la soumission à l'approbation	x			Rien à signaler
	32	Délai normal entre la date de soumission à l'approbation et celle de la soumission effective	x			Rien à signaler
	33	Notification écrite du marché	X			Notification faite le 15/07/2020
Publication de l'attribution définitive	34	Publication de l'attribution définitive	X			Publication de l'attribution définitive faite le 28/07/2020 dans Togo Presse
	35	Utilisation de supports de publication adéquats	X			Rien à signaler
	36	Conformité des mentions de l'avis d'attribution définitive	X			Rien à signaler
Contrôle et avis de la CCMP	37	Conformité entre la législation, les contrôles et avis de la Direction Générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers sur le marché	X			La DNCMP a donné son avis sur le DAO par courrier envoyé le 05/03/2020 Elle a également donné son avis sur les résultats et sur le contrat

Phase du suivi de l'exécution, de la réception et du paiement						
Contrôle sur pièces						
Sous phases	N°	Piste de contrôle à vérifier	OUI	NON	N/A	Observation
Contrat de marché	1	Mention des conditions de réception du marché ou de la tenue d'une séance de restitution pour les PI dans le contrat de marché	X			Les conditions de réception du système sont prévues dans le contrat à l'article 15.
	2	Existence de la mention de l'intervention d'un bureau d'études et de contrôle pourtant nécessaire compte tenu de la nature des travaux			X	Non applicable
PV Pré-visite technique et essais	3	PV de pré-visite technique et/ou d'essais			X	Non applicable
Rapports du Bureau d'études et de contrôle	4	Existence de rapports périodiques du bureau d'études et de contrôle			X	Non applicable
Acte de Désignation des membres de la commission de réception des travaux/fournitures ou de restitution	5	Existence de l'acte de désignation des membres de la commission de réception ou de restitution	X			Rien à signaler.
	6	Commission non conforme (présence des membres de la Division des marchés de l'AC, présence des membres qualifiés et indiqués)		X		Limitation pour apprécier la conformité des membres de la réception du présent marché en raison de l'absence l'acte de désignation
PV de réception provisoire, Rapport provisoire	7	PV de réception provisoire des travaux/fournitures ou du rapport provisoire si le contrat prévoit une réception provisoire des travaux ou un rapport provisoire pour les services		X		Aucune de preuve de réception n'a été transmise à la mission.
	8	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception provisoire dans le contrat de marché et la date de réception constatée si une séance de réception provisoire a été prévue		X		Rien à signaler
PV de réception définitive, Rapport définitif	9	PV de réception définitive des travaux/fournitures ou de rapport définitif pour les services			X	Non applicable
	10	Inexistence d'écarts entre la date prévisionnelle de réception définitive prévue dans le contrat de marché et la date de réception définitive constatée			X	Non applicable
	11	Prise en compte par l'attributaire des réserves énoncées dans le PV de réception provisoire ou le rapport provisoire lors de la séance de réception définitive ou présence de mention de la levée de ces réserves dans le PV de réception définitive alors que celles-ci existaient			X	Non applicable

	12	Respect du délai prévisionnel d'exécution du marché	X			Rien à signaler
Retenue de garantie et sa levée	13	Application d'un délai de garantie pourtant nécessaire en raison de la nature des travaux	X			Rien à signaler
	14	Prélèvement d'une retenue de garantie lors des paiements effectués alors que le contrat le prévoit				Une retenue de garantie technique d'un (01) ans est prévue à l'article 17 de la convention du marché.
	15	Respect du délai de garantie ou levée de la retenue de garantie alors selon les clauses contrat	X			Rien à signaler
Paiements	16	Conformité entre les paiements prévus et les paiements réalisés	X			La mission a reçu un seul paiement d'un montant de F CFA 20 751 517 soit 31 635.46 EUR
<b>Contrôle de la matérialité physique</b>						
Conformité physique des travaux avec le contrat	1	Existence de fournitures ou travaux (chantiers normalement achevés) ou travaux conformes physiquement aux spécifications techniques (prise de vues)	x			Rien à signaler
Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage (essais courants ou ponctuels)	2	Concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais effectués			x	-
Comparaison des coûts des matériaux exposés avec les prix pratiqués sur le marché	3	Coût normal des matériaux ou des fournitures par rapport au répertoire des prix			x	-
Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour	4	L'inexistence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais corrigées par ce dernier avant que le contrat soit entièrement payé			x	-
Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux	5	L'existence de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence.			x	-
Existence d'un Avenant au marché initial	6	Exécution de l'avenant visible physiquement			x	-